

M. de Lantier
Paris

Copie

1111.

à Haye ce 26 Nov. 1661

Les luy un petit office que je vous rends a grand
regret prions Dieu que les sours recinant ou vous
n'en ayez plus besoin de sette sorte et en effect si mon
esperance neme trompe luiil le pire et passe car quelle
qui put rester de Considerable apres ce qui on vous
a fait souffrir que si euel non inoictiere Stranni mais
tornont dan les peu de vie qui me reste jose faire estat
que nous pour vous encor nous en entretenir ce bouche
Donner vous garde seulement de ~~tomber~~ entre les
qui sans doute ne cessent de vous ~~gagner~~ *omnia tute*
time. — M. Bernard de Coultreson a si Zeurense-
men passe, quil importe que vous vous fassiez
de routes quil a prise. et assurement vous les trouuerez
asies si le que dient d'arriver u Mad: vostre Compagne
n'est qu'un *insule* de vieurs ce mal est beacoup
moins grand que s'il accoit *sub datum scdm* et que la
malice fust iuthorisee. Ainsi il y aura *noy* de *don* *receu*
à que, qu'autre *essay*, sachant comme le passage de
lettres al *Legation*, *je fmes* *iz* *plus* *brief* *me* *que* *le*
ne *me* *de* *uy*, *si* *je* *peux* *vous* *dire* *sans* *rien* *en* *rester* *par* *ce* *que*

1110.

1110.
Mr. J. G. Gordon
single transmittal
No. 1.

Copia.
Page 13 decemb. 1696.

H
M

M. J. J. J. J. J.

1112.

A
Blissom
—
Jin:
pof
anar
covr
à ya